



**INSTITUT DE FORMATION  
FRANÇOISE DOLTO**

IFSI - IFAS  
Formation continue



**HÔPITAL  
SIMONE VEIL**  
GROUPEMENT HOSPITALIER  
EAUBONNE-MONTMORENCY



Université  
Paris Cité



Région  
**Île-de-France**



France  
Travail



Union européenne



afec

# PROJET PEDAGOGIQUE FORMATION AIDE-SOIGNANTE

N° de D.A. DIRECCTE : 11 9505 448 95

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de  
l'Etat | SIRET : 26950472600036

2025-2026

## TABLE DES MATIERES

PRÉAMBULE .....	1
PRÉSENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION .....	2
VALEURS PROFESSIONNELLES RETENUES PAR L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE .....	3
VALEURS PROFESSIONNELLES DANS LA RELATION PÉDAGOGIQUE.....	4
NOS ATOUTS .....	5
CADRE CONCEPTUEL .....	5
I. Compétence .....	5
II. Théorie de l'apprentissage : le socioconstructivisme .....	6
PROJET DE FORMATION .....	7
I. Philosophie de la formation.....	7
II. Finalité de la formation.....	7
III. Définition du métier d'aide-soignant.....	9
IV. Organisation globale de la formation .....	10
PRINCIPES PEDAGOGIQUES .....	11
I. L'alternance intégrative.....	11
II. Le questionnement comme mode d'apprentissage .....	11
III. La progression de chaque élève .....	12
IV. La posture réflexive.....	12
V. La posture pédagogique .....	12
VI. La posture professionnelle .....	12
LES RESSOURCES DE L'INSTITUT .....	13
I. Le personnel de l'Institut de Formation .....	13
II. L'organisation de l'équipe. ....	14
III. Les locaux et l'équipement .....	14
LES ACTEURS DE LA FORMATION .....	16
I. L'élève aide-soignant.....	16

II. Le formateur .....	16
III. Les professionnels de terrain.....	18
L'organisation des stages et la liaison IFAS/Terrain.....	19
PROJET DE FORMATION A L'INSTITUT DE FORMATION F. DOLTO.....	22
I. Durée et caractéristiques de la formation .....	22
II. L'organisation des modules .....	26
III. Les orientations pédagogiques spécifiques .....	28
IV. Le suivi pédagogique .....	32
V. Les stages .....	35
ANNEXES .....	39



*« Tout groupe humain prend sa richesse  
dans la communication, l'entraide et la solidarité  
visant à un but commun : l'épanouissement  
de chacun dans le respect des différences. »*

**FRANÇOISE DOLTO**

## PRÉAMBULE

*« L'utopie est un pays qui n'a pas encore de lieu. On peut en trouver un en explorant des futurs possibles. L'utopie ce n'est pas l'irréalisable mais l'irréalisé. C'est une réflexion sur le futur. Il s'agit de poser ce que nous aimerions que soit demain. L'utopie c'est s'autoriser à rêver ».* Théodore Monod

Ce projet est élaboré et mis en œuvre par l'équipe pédagogique de l'institut Françoise Dolto. Notre intention est d'accompagner l'élève à :

- Développer sa personnalité tout entière ; « tous les élèves ne débutent pas leur formation avec une disposition naturelle pour s'occuper de l'être humain ». Il appartient aux professionnels d'aider l'élève, entrant en formation, à cheminer jusqu'à cette disposition.
- Accéder à l'autonomie et à l'exercice responsable de la liberté ; il est important de développer l'esprit critique et le rejet de la soumission à un modèle ; grâce à l'acquisition de solides connaissances pour élever la réflexion et accéder à la liberté de penser ;
- Être acteur de la vie socio-économique.

Le projet pédagogique de l'Institut de formation aide-soignante (IFAS) Françoise Dolto est conforme au référentiel de formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS).

L'équipe pédagogique a choisi 3 axes pour décliner, dans ce projet, sa conception du « former » et du « prendre soin » :

- **La singularité** associée au concept d'autonomie de la personne soignée ; c'est-à-dire identifier et prendre en compte ce qui est important pour elle et son entourage dans la situation qui est la sienne ;
- **La gestion des risques** : combinée à la sécurité dans les activités de formation et de soins ;
- **L'interprofessionnalité** : liée au « travailler ensemble ».

## PRÉSENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION

L'Institut de Formation Françoise Dolto, situé dans la vallée de Montmorency au centre du Val d'Oise, est adossé au centre hospitalier Simone Veil d'Eaubonne Montmorency, établissement public de santé. Il est localisé sur le site d'Eaubonne.

Il fait partie du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Sud Val d'Oise et Nord Haut de Seine.

Il comprend un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et un Institut de Formation Aide-Soignant (IFAS).

L'école d'infirmière a été créée le 1<sup>er</sup> Octobre 1968. Pendant une année, elle fut l'annexe de celle d'Argenteuil.

En Octobre 1969, indépendante, elle a vu sa capacité totale portée à 60 élèves. Elle devient l'Institut de Formation en Soins Infirmiers en Septembre 1992 avec 40 étudiants par promotion. En Septembre 2000 le quota s'élevait à 65 étudiants puis à partir de 2004, 70 étudiants par promotion. Et à compter de 2022, 101 étudiants.

L'IFAS forme des aides-soignants(es) depuis 1984.

A partir de 2016, il accueille 35 élèves par promotion, de Septembre à Juin, en cursus initial auquel s'ajoutent des élèves en formation partielle. Depuis 2022, l'IFAS a une capacité d'accueil de 98 élèves, répartis sur les 2 rentrées (janvier et septembre)

D'autre part, l'Institut forme des professionnels dans le cadre de la formation continue.

L'institut est engagé dans la démarche qualité depuis 2015, certifié DATADOCK et QUALIOPI depuis 2024.

En 2022 : inauguration de l'institut en présence du Conseil Régional de l'Île de France suite à la construction d'un nouveau bâtiment et la modernisation des locaux existants.

- Dans ce cadre, la direction et l'équipe de l'Institut ont jugé opportun de choisir deux figures importantes du soin pour nommer les deux bâtiments complémentaires à celui de Françoise Dolto.



*« Soigner est un acte de vie »*

**MARIE-FRANCOISE COLLIERE**



*« C'est d'une excellente formation et d'un salaire décente que les gardes malades ont surtout besoin ».*

**VALERIE DE GASPARIN**

## **VALEURS PROFESSIONNELLES RETENUES PAR L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE**

Les règles professionnelles<sup>1</sup> précisent les devoirs généraux et les devoirs envers les patients, et les devoirs envers les confrères concernant tous les modes d'exercice. Le futur professionnel a le devoir de s'inscrire dans ces règles en s'appuyant sur des valeurs et des concepts qui sous-tendent la prise en charge de la personne soignée.

### **Qu'est-ce que la notion de valeur ?**

Une valeur est ce qui est important pour l'individu. Elle ne s'inculque pas, ne se transmet pas mais il est nécessaire, de travailler régulièrement à la compréhension que chacun en a pour s'entendre sur une déclinaison en actes, commune et concrète. Pour l'équipe pédagogique, le respect et la dignité, sont deux valeurs non négociables de notre profession.

---

<sup>1</sup>Code de la santé publique - Articles R.4312-1 à R.4312-49

- **Le respect**

Le respect c'est regarder l'autre tel un humain. C'est faire attention à ce qu'il peut ressentir, accepter ses différences, même si nous ne sommes pas d'accord avec lui ou ses idées. Nous pouvons respecter l'autre, ce n'est pas pour autant qu'il va nous respecter et ce n'est pas pour autant que nous devons abandonner cette valeur. Le respect est un effort, il « ne va pas de soi »<sup>1</sup>, il « nous met à l'épreuve de la rencontre avec l'autre »<sup>2</sup>.

Il est très important d'être conscient que nous sommes faillibles dans notre capacité à respecter l'autre.

- **La dignité**

C'est l'estime, la considération, ce que l'on juge convenable. La dignité ne peut se désolidariser du mot respect, respect de soi et d'autrui et par la même du concept de personne.

Prendre en compte la dignité de l'autre c'est reconnaître en cet autre la capacité qu'il a de prononcer ses choix (notion de consentement).

C'est se rappeler qu'en toute circonstance, c'est toujours de « son corps » et de « sa vie » dont il est question.

## VALEURS PROFESSIONNELLES DANS LA RELATION PÉDAGOGIQUE

- **La bienveillance**

Disposition d'esprit inclinant à la compréhension envers autrui<sup>3</sup>

- **L'exigence**

Ce qui est commandé par les circonstances, la nature, la satisfaction des besoins, les lois, la morale<sup>4</sup>

- **La responsabilité**

---

<sup>1</sup> W. Hesbeen. Humanisme soignant et soins infirmiers: Un art du singulier. Elsevier Masson – sept 2017 – ISBN 9782294751677

<sup>2</sup> Ibid

<sup>3</sup> <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/bienveillance/9179>

<sup>4</sup> ibid

Agir en pleine connaissance du fait que l'on peut être tenu pour responsable de quelque chose et de ses actes<sup>1</sup>

## NOS ATOUTS

- Un institut vivant et engagé dans les projets internes à l'hôpital et régionaux
- Une équipe pédagogique intervenant auprès des étudiants en soins infirmiers et des élèves aides-soignants
- Une pédagogie centrée sur l'apprentissage durable
- Un environnement d'apprentissage moderne et des méthodes d'apprentissage favorisant l'intelligence collective et l'interprofessionnalité dès la formation
- Une offre de stages limitant la recherche de terrains par les apprenants et favorisant un parcours qualifiant

## CADRE CONCEPTUEL

Le projet pédagogique s'appuie sur des concepts fondamentaux qui forment le socle de l'exercice professionnel.

### I. Compétence

Pour J. TARDIF, la compétence se définit comme un « Savoir agir complexe prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources internes et externes à l'intérieur d'une famille de situation. »<sup>2</sup>

Dans la compétence, plusieurs dimensions doivent être prises en compte :

- **L'intégration** : capacité pour un individu d'utiliser et de combiner, de manière autonome, de façon tacite ou explicite, dans un contexte particulier, les différents éléments de connaissances qu'il possède et ressources auxquelles il a accès,

---

<sup>1</sup> ibid

<sup>2</sup> Psychologue de l'éducation, est professeur émérite de l'Université de Sherbrooke (Québec, Canada), Faculté d'éducation. Il a accompagné de nombreuses universités, à l'international et en France, dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de programmes axés sur le développement de compétences.

- **La complexité** liée au changement, au contexte de la situation, son imprévisibilité,
- **L'autonomie** : capacité pour un individu à gérer ses ressources et ses limites dans un environnement complexe et par rapport aux niveaux de compétence.

La compétence se cherche, se crée. Elle est singulière et permet la pertinence des actions. Les compétences s'expérimentent en situation. La compétence est donc situationnelle et varie alors selon les situations. L'acte n'est pas une finalité en soi. L'acte fait appel à la dimension technique et l'action fait appel à une réflexion.

## II. Théorie de l'apprentissage : le socioconstructivisme

La théorie socioconstructiviste est un cadre global de référence et de réflexion à propos de la construction des connaissances. Elle s'appuie sur l'apprentissage en collaboration et sur la conception qui met en avant que « les personnes apprennent à partir de ce qu'elles savent déjà ».

Elle se définit comme suit : « l'apprenant est l'agent de son apprentissage et de l'apprentissage du groupe par le partage des savoirs ». L'apprentissage est le fruit d'une interaction entre l'individu et son environnement ; il s'y adapte par assimilation (intégration des données du milieu aux connaissances antérieures) et accommodation (transformation des connaissances sous la pression du milieu).

Grâce à cette approche théorique et tout au long de la formation, toute situation nouvelle doit permettre à l'élève aide-soignant de s'appuyer sur les savoirs acquis antérieurement dans des situations voisines. Ce qui aura pour conséquence de faciliter le transfert des procédures ou des stratégies déjà éprouvées dans des contextes similaires. L'apprenant joue un rôle actif dans ses apprentissages et ne peut apprendre que ce qui a un sens pour lui selon ses besoins et ses intérêts.

## PROJET DE FORMATION

### I. Philosophie de la formation

La dimension pédagogique de ce projet est sous-tendue par une philosophie humaniste qui se traduit par une approche centrée sur l'élève et par conséquent sur la personne soignée. L'humanisme est défini comme « une théorie philosophique (...) ; reconnaissance de l'homme comme valeur suprême »<sup>1</sup>. Elle se traduit notamment par ces cinq qualités professionnelles :

- **L'humilité** : c'est l'antidote de l'arrogance qui est un sentiment de supériorité de la personne. Je ne peux pas tout connaître de l'autre. L'autre garde sa part de mystère, d'inconnu. C'est une des conditions du respect.
- **La sensibilité** : c'est être vigilant vis-à-vis de la sensibilité de l'autre qui est exacerbée dans le cadre des soins. Je ne peux pas prendre soin de l'autre si je ne me sens pas concerné par sa situation. L'indifférence s'oppose à la sensibilité
- **La bienveillance** est la disposition d'esprit inclinant à la compréhension, à l'indulgence envers autrui. <sup>2</sup> est synonyme de générosité. C'est apporter un peu de bonheur à cet autre, chercher à lui faire plaisir. Les petites attentions révèlent la grande attention envers l'autre ;
- **La délicatesse** : c'est le sens de la finesse dans le rapport à l'autre, une manière de le regarder, de lui parler, de l'écouter, de le toucher.
- **La créativité** renvoie à la notion de compétence de situation. La clé qui permet d'accéder à la compétence d'une situation c'est l'intelligence du singulier (au sens de compréhension). C'est la capacité de détecter, de décoder, ce qui est important pour cet autre dans la situation qui est la sienne.

### II. Finalité de la formation

En référence aux textes qui régissent la formation et l'exercice de la profession aide-soignante, l'équipe pédagogique a pour objectif de former des futurs aides-soignants

---

<sup>1</sup>Dictionnaire Le Littré, 1982, Corpus Littré, Etymologie

<sup>2</sup> <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/bienveillance/9179>

compétents, capables de répondre aux besoins de santé de la population, aux évolutions de l'environnement et des techniques de soins, et capables de s'adapter à la transformation des métiers.

L'équipe pédagogique accompagne l'élève pour :

- faciliter l'intégration de nouveaux savoirs et l'adaptation à des situations variées ;
- développer ses ressources ;
- construire ses compétences ;
- devenir un soignant autonome, responsable et réflexif.

Le dispositif de formation proposé doit permettre à l'élève aide-soignant(e) d'assurer des soins de qualité en tenant compte notamment des aspects éthiques, déontologiques et juridiques, en milieu hospitalier, en structure d'hébergement continu ou discontinu ou à domicile.

### III. Définition du métier d'aide-soignant

*« L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique. Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier, défini par les articles R. 4311-3 et R.4311-5 du Code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.*

*L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.*

*L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile<sup>1</sup>».*

*« En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.*

*Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :*

- 1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie*
- 2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;*
- 3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel. <sup>2</sup>»*

---

<sup>1</sup> Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

<sup>2</sup> ibid

#### IV. Organisation globale de la formation

La formation en IFAS est une formation en alternance pour adultes. Le dispositif doit permettre à l'élève aide-soignant (EAS) de construire son identité professionnelle, de développer une autonomie professionnelle complémentaire aux autres acteurs de santé.

## PRINCIPES PEDAGOGIQUES

La construction pédagogique s'appuie donc sur l'alternance intégrative, le questionnement comme mode d'apprentissage, la progression de chaque élève et les différents types de posture.

### I. L'alternance intégrative

Gérard MALGLAIVE<sup>1</sup> (1994) définit l'alternance intégrative comme une « combinaison d'une part, d'alternance inductive où est prise en compte l'expérience des élèves pour illustrer les enseignements et, d'autre part, l'alternance déductive où la pratique est vue comme l'application du savoir »<sup>2</sup>.

La formation en deux lieux distincts, l'IFAS et le terrain de stage est animée en coresponsabilité.

Prendre en compte l'alternance intégrative à l'IFAS F. DOLTO, c'est :

- optimiser l'apprentissage en favorisant la posture réflexive de l'élève
- construire des situations de formation à partir d'une logique de transfert en situation professionnelle
- organiser une interactivité entre les éléments de la compétence acquis successivement à l'IFAS et en stage
- confronter ses valeurs personnelles aux valeurs professionnelles
- permettre la construction de savoirs et le travail de recherche.

### II. Le questionnement comme mode d'apprentissage

Le questionnement est structuré autour de l'étude de situations professionnelles clés donnant à l'élève l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissage :

- **Comprendre** : l'élève acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations.

---

<sup>1</sup>Directeur d'une école d'ingénieurs fonctionnant dans le cadre de l'apprentissage au sein du Conservatoire National des Arts et Métiers.

<sup>2</sup>HEBAMME Ch Deux terrains, trois acteurs - L'alternance intégrative - 11/2006

- **Agir** : l'élève mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action.
- **Transférer** : l'élève conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

### III. La progression de chaque élève

L'équipe pédagogique s'attache à respecter la singularité dans la prise en compte de la progression de chaque élève. Cette progression s'évalue à partir de la construction de ses compétences, de la découverte de sa propre manière de progresser et de son autoévaluation.

### IV. La posture réflexive

*« L'entraînement réflexif est une exigence de la formation permettant aux élèves de comprendre la liaison entre savoirs et actions, donc d'intégrer les savoirs dans une logique de construction de la compétence. »<sup>1</sup>*

### V. La posture pédagogique

L'élève apprend à partir de ses représentations, des échanges interpersonnels, du travail en équipe et dans l'interaction avec les cadres de santé formateurs, qui l'accompagnent dans la construction de son parcours en vue de l'exercice du métier.

### VI. La posture professionnelle

Il s'agit de l'attitude fondamentale sur laquelle repose l'action, c'est une disposition de l'esprit.

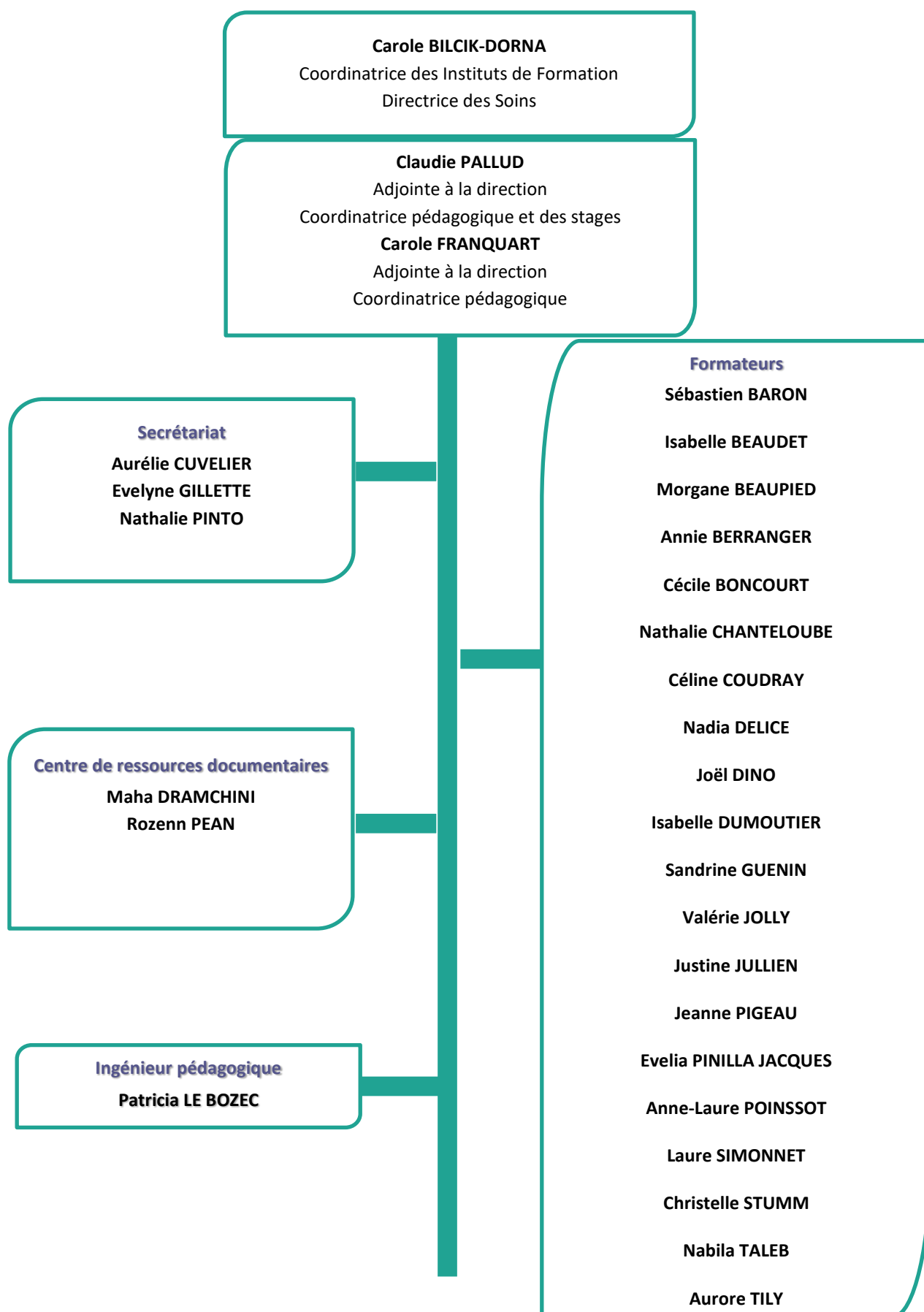
Le professionnel de santé et le formateur transmettent leur expérience singulière du métier et participent ainsi à la construction identitaire de l'élève aide-soignant.

---

<sup>1</sup> Référentiel de formation du diplôme d'Etat d'aide-soignant. Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

## LES RESSOURCES DE L'INSTITUT

### I. Le personnel de l'Institut de Formation



## II. L'organisation de l'équipe.

- **Une réunion pédagogique** tous les 15 jours rassemble l'équipe pédagogique autour de l'organisation et de l'évaluation des enseignements, des travaux dirigés, pour une harmonisation des pratiques. Sont aussi abordés les dossiers des élèves en difficultés afin de garantir un suivi collégial, régulier et attentif.
- **Une réunion « point info »** convie tous les professionnels de l'institut, tous les 15 jours pour faciliter le partage d'informations et harmoniser les procédures de gestion administratives des élèves.
- **Une réunion trimestrielle avec les coordinatrices de promotion** assure une cohérence du projet pédagogique des 4 promotions (aide-soignante et infirmière).
- **Un comité de lecture des sujets d'évaluation** se réunit un mois avant la date de chaque évaluation pour en valider le fond et la forme.
- **Une supervision de l'équipe pédagogique**, à partir de l'analyse de leurs pratiques professionnelles, a lieu tous les deux mois.
- **Un séminaire pédagogique** se tient chaque année pour évaluer la formation, réajuster les projets de formation et envisager leur mise en œuvre.
- **Deux réunions annuelles, en lien avec la démarche qualité et des groupes de travail**, permettent l'amélioration des pratiques professionnelles.

## III. Les locaux et l'équipement

L'Institut comprend 3 bâtiments principaux (F. DOLTO, V.DE GASPARIN, MF. COLLIERE) dont :

- 6 salles spacieuses pour accueillir des promotions complètes dont une équipée du dispositif de visio-conférence
- 1 Lab. innovation (laboratoire d'apprentissage)
- 3 salles de simulation équipées de matériel et réservées aux travaux pratiques.
- 2 petites salles pour des travaux de groupes.

L'institut dispose du réseau WI-FI sur les bâtiments De Gasparin et Collière.

Les salles des bâtiments sont équipées de vidéoprojecteurs et/ou de Tableaux Numériques Interactifs (TNI).

7 PC portables sont à la disposition des apprenants pour les travaux de groupe, notamment.

Le Centre de Ressources Documentaires met à disposition des étudiants en soins infirmiers, des élèves Aides-Soignants et du personnel de l'hôpital :

- Plus de 2500 ouvrages et un portail documentaire présentant plus de 500 revues en ligne
- 3 à 5 postes informatiques ayant chacun un accès Internet
- 1 imprimante/photocopieuse en réseau avec ces postes

## LES ACTEURS DE LA FORMATION

### I. L'élève aide-soignant

Il est un adulte en formation, acteur de son apprentissage qui intègre des valeurs professionnelles et s'ouvre à la culture aide-soignante.

Cependant, la formation est exigeante. En effet, grâce au dispositif d'alternance intégrative, l'élève est confronté(e) à des situations professionnelles multiples et variées : « il lui est demandé de mobiliser ses savoirs, de décrire ses actions, et d'essayer de les expliquer. Il doit très vite mettre en œuvre une capacité d'analyse et de jugement »<sup>1</sup>. De plus, il s'engage dans un processus d'autonomisation et de développement des compétences. C'est-à-dire qu'il est en capacité de gérer ses ressources et ses limites dans un environnement complexe.

Il utilise les ressources mises à sa disposition pour « comprendre » la situation, pour « agir » dans cette situation et « transférer » les compétences dans un nouveau contexte.

Le projet pédagogique est construit pour que, grâce à son cheminement et au cursus de formation, l'élève se réalise, s'implique dans son projet professionnel et construise son identité professionnelle.

### II. Le formateur

Les enseignements sont assurés par des cadres de santé formateurs (CSF) et des intervenants extérieurs. Pour ces derniers, les équipes pédagogiques privilégient le recrutement de professionnels exerçant dans le secteur sanitaire et social.

Chaque formateur est responsable d'un groupe d'étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants. Il « forme les étudiants, organise les conditions de leur apprentissage à l'une des professions paramédicales, et réalise des actions de formation continue (formation d'adaptation à l'emploi : médecin à diplôme extra-communautaire, infirmier et

---

<sup>1</sup>COUDRAY Marie-Ange et GAY Catherine, *Le défi des compétences, comprendre et mettre en œuvre la réforme des études infirmières*, Edition : ELSEVIER MASSON, 2009, p 70.

aide-soignant titulaire d'un diplôme de la communauté européenne (CE) et hors CE, passerelle, Validation des acquis et de l'expérience.) »<sup>1</sup>

Les principes pédagogiques de référentiel de formation induisent une notion de continuité sur l'année et une organisation de l'équipe pédagogique qui permet d'assurer 4 fonctions-clés :

- CSF Coordinateur : il est responsable du suivi de la promotion sur l'année. Il s'assure de la cohérence pédagogique, notamment de la progression de l'apprentissage ;
- CSF responsable de module : il coordonne les contenus avec les autres CSF au sein du bloc, et avec les autres blocs. Il est chargé de transmettre les informations aux intervenants extérieurs et s'assure du déroulement de l'intervention. Il peut lui-même réaliser des interventions ;
- CSF référent de suivi pédagogique : il effectue le suivi de la progression d'un groupe d'élèves durant l'année de formation : parcours d'acquisition des modules, acquisition progressive des compétences en lien avec le déroulement des stages et l'utilisation du portfolio.
- CSF référent de terrains de stage : il est le lien avec les acteurs (maître de stage, tuteur de stage, professionnels de proximité) mais il n'est pas forcément le cadre référent du suivi de l'élève. Il assure la coordination avec l'établissement d'accueil et intervient sur les lieux de stage avec les objectifs suivants :
  - échanges avec l'élève autour notamment de la démarche clinique
  - exploitation d'analyses de pratiques professionnelles.

Le formateur communique avec le tuteur et le maître de stage afin de suivre l'évolution de l'élève.

Les stages permettent l'articulation entre les situations de travail et les situations de formation.

Le formateur est une personne ressource. Grâce au dispositif de formation centré sur l'élève et sur le développement de ses compétences, il accompagne chaque élève dans la construction de son identité professionnelle. Il conçoit et met en œuvre des

---

<sup>1</sup> Répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière

stratégies pédagogiques permettant à l'apprenant de développer son autonomie dans l'acquisition des savoirs et dans la recherche du sens de l'action. Il induit chez celui-ci une posture réflexive favorisée par une alternance intégrative. Lui-même se situe dans une dynamique de questionnement de sa pratique professionnelle et d'adaptation aux besoins de l'élève.

Il est engagé dans une dynamique d'analyse de situations professionnelles. Considéré comme un adulte responsable et autonome avec une expérience de vie, l'élève est sensible et fragilisé par la formation. Cet aspect impacte la pédagogie, nécessitant de la part des formateurs d'osciller entre deux postures. L'une prend en compte la dimension adulte de l'apprenant, l'autre lui reconnaît un besoin d'étayage.

Dans le cadre de la mise en œuvre des modules, le formateur :

- Articule les contenus ;
- Réalise les études de situations avec les élèves ;
- Conçoit les évaluations en s'appuyant sur les modalités et les critères du référentiel de formation.

### III. Les professionnels de terrain

Les professionnels de terrain ont un rôle d'accompagnateur, de formateur et d'évaluateur à l'instar des formateurs de l'IFAS Françoise Dolto. Leurs interventions se situent dans des champs différents et se complètent.

Ils sont les garants des acquisitions des élèves sur le terrain clinique en ce qui concerne les indicateurs des critères de compétences.

## L'ORGANISATION DES STAGES ET LA LIAISON IFAS/TERRAIN

Dans l'apprentissage, le stage revêt un caractère fondamental, dans la mesure où il est un lieu de pratiques professionnelles et de recherche. Il est source de questionnements et de problématisations utiles à l'acquisition d'un esprit critique. C'est un temps fort durant lequel l'élève poursuit la construction de son identité professionnelle.

### Le cadre de santé formateur référent de stage

- Assure le suivi de l'apprenant au sein de l'établissement de formation ;
- Organise, supervise et encadre la formation de l'apprenant, en lien avec les éléments du référentiel de compétences ;
- Accompagne les équipes dans l'utilisation du référentiel de compétence et des outils de suivi de la formation ;
- Contribue à la formation clinique de l'élève ;
- Guide l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques ;
- Fixe des objectifs de progression ;
- Communique avec le maître de stage et le tuteur afin de suivre la progression de l'apprenant;
- Organise des rencontres avec les élèves sur les lieux de stages ou à l'IFAS ;
- Régule des difficultés éventuelles ;

### Le maître de stage

- Est responsable de l'organisation de la période en milieu professionnel, en lien avec l'institut et de l'encadrement de l'apprenant sous l'autorité du directeur des soins de l'établissement d'accueil ;
- Accueille et intègre l'apprenant en apportant toutes les informations nécessaires sur le lieu de stage ;
- Organise la formation pratique de l'apprenant au sein du lieu de l'équipe en lien avec les éléments du référentiel de compétences ;
- Présente l'élève aux équipes, évalue sa progression, répond à ses questions ;

- Est garant de la qualité du tutorat, assure le suivi de la formation, s'assure de la qualité de l'encadrement de proximité, règle les difficultés éventuelles ;
- Assure la liaison avec l'institut de formation.

### **Le tuteur de stage**

- Est sous la responsabilité du maître de stage ;
- Est responsable de l'encadrement pédagogique de l'apprenant ;
- Est volontaire et trouve de l'intérêt à la formation des élèves ;
- Accompagne l'élève sur le terrain de façon régulière, dans le cadre d'une relation individualisée et formalisée, avec un objectif de développement des compétences ;
- Fait le point sur les compétences acquises au cours d'un entretien d'accueil : identifie les points forts et les axes de progression, aide l'élève à s'autoévaluer, réajuste les objectifs initiaux avec lui et le professionnel de proximité ;
- Évalue la progression de l'élève notamment à l'aide du portfolio ;
- Peut travailler avec plusieurs élèves sur des situations cliniques rencontrées et ou sur des analyses de pratiques professionnelles ;
- Communique avec le formateur référent du stage,
- Organise et met en œuvre, en présence de l'élève le bilan de mi-stage et le bilan de fin de stage.

### **Le professionnel de proximité**

- Assure le suivi et la formation de l'élève au quotidien ;
- Encadre l'apprenant pour la réalisation des activités sur le terrain ;
- Consulte le portfolio afin de cibler et organiser les activités d'apprentissage de l'élève en lien avec les éléments du référentiel de compétences ;
- Identifie les besoins de formation de l'élève ;
- Questionne, explique, montre, mène des activités en binôme et laisse progressivement l'élève réaliser des activités en autonomie ;
- Amène l'élève à se questionner, décrire ses actions et essayer de les expliquer (mobilisation des savoirs, savoir-faire et savoir-agir) ;

- Guide, indique ce qui est conforme aux bonnes pratiques et ce qui doit être amélioré ;
- Explique les risques : réglementation, sécurité ;
- Fait part de ses observations au tuteur de stage lorsque celui-ci renseigne la feuille d'évaluation de stage de l'élève.

## PROJET DE FORMATION A L'INSTITUT DE FORMATION F. DOLTO

### I. Durée et caractéristiques de la formation

L'ensemble de la formation comprend 44 semaines soit 1540 heures d'enseignement théorique et clinique en institut de formation et en stage, réparties comme suit :

- Enseignement en institut de formation : 22 semaines soit 770 heures ;
- Enseignement en stage clinique : 22 semaines soit 770 heures.

Durant la formation, les élèves bénéficient de deux semaines de congés en décembre et d'une semaine de congés en avril.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

L'ensemble de la formation comprend onze compétences répartis en cinq blocs de compétences à valider en stage et de dix modules théoriques correspondants à ces derniers déclinés comme suit :

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Nombre d'heures et semaines
Bloc 1 – accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 – Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1 – accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique AS</i>	147 h

	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2 – Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique AS</i>	21 h
Bloc 2 – évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3 – Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AS</i>	77 h
	4 – mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4 – Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AS</i>	182 h
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en	Module 5 – Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h

	utilisant les techniques préventives de mobilisation		
Bloc 3 – information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6 – Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6 – relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7 – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
Bloc 4 – entretien de l’environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d’intervention	8 – Utiliser des techniques d’entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associées	Module 8 – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
	9 – Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnement en lien avec l’entretien des locaux et des		

	matériels liés aux activités de soins		
Bloc 5 – travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 – Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9 – Traitement des informations	35 h
	11 – Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques	Module 10 – Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié susvisé, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

1. Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;

2. Le diplôme d'assistant de régulation médicale ;
3. Le diplôme d'Etat d'ambulancier ;
4. Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ;
5. Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) ;
6. Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles ;
7. Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;
8. Le titre professionnel d'agent de service médico-social.

Les personnes susmentionnées bénéficient des mesures d'équivalences ou d'allègement de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon les modalités fixées à l'annexe VII du présent arrêté. Leur parcours de formation et les modalités d'évaluation des blocs de compétences ou des compétences manquantes en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant sont définies dans ladite annexe.<sup>1</sup>

## II. L'organisation des modules

La formation doit permettre aux élèves d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques, de façon progressive, et favoriser ainsi le développement de leurs compétences.

La répartition des modules a été séquencée de manière à optimiser les acquis théoriques avant le départ en stage.

Au regard des diverses approches, décrites ci-dessus, vont être utilisées diverses méthodes pédagogiques :

- Cours magistral : la méthode, bien que présentant beaucoup de limites, est utilisée pour transmettre des informations à un grand nombre de personnes en un temps réduit.

---

<sup>1</sup> Référentiel de formation du diplôme d'Etat d'aide-soignant. Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

- Temps personnel guidé : durant ce temps, l'élève est amené à rechercher des informations, à questionner son expérience, à confronter sa représentation et à se poser des questions en groupe ou en individuel suivi d'un temps de restitution collectif.

Analyse de cas concrets ou situations cliniques : travail en groupe ou en individuel suivi d'un temps d'exploitation collectif. Pour analyser les situations, l'élève doit mobiliser ses connaissances, comprendre et se questionner, afin de développer son raisonnement clinique. Le formateur accompagne l'élève dans la reconnaissance de la singularité de la situation tout en identifiant les concepts transférables à d'autres situations de soins.

- Séquences de simulation en santé.
- Jeux de rôle : apprentissage par situations simulées.
- Table ronde : échanges avec des professionnels.
- Vidéo.
- E-Learning.
- Ateliers de pratiques professionnelles animés par :
  - les formateurs,
  - des professionnels de terrain.

Ces modalités pédagogiques peuvent être dispensées tant en présentiel qu'en distanciel (sans excéder 70% du temps de formation théorique)

La programmation des enseignements permet l'acquisition progressive des connaissances nécessaires à la validation des compétences professionnelles.

Chaque bloc et de fait chaque module est évalué en respectant :

- Les modalités du référentiel de formation
- La progression des apprentissages

**Lorsqu'un bloc est validé grâce à la compensation de 2 ou plusieurs notes, alors l'élève réalise un travail complémentaire pour le module dont la note obtenue est entre 8 et 10/20. Il en est informé par son formateur référent pédagogique.**

### III. Les orientations pédagogiques spécifiques

Ces orientations visent à favoriser le développement personnel de l'élève.

#### L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)

L'API consiste en une remise à niveau concernant la maîtrise du français (écriture/lecture/compréhension), l'arithmétique, organisation et outils informatiques, accompagnement à l'explicitation et la formalisation du projet professionnel. Il est réalisé avec :

- Les ateliers de lecture et d'écriture qui visent à :
  - Développer les capacités des élèves à prendre plaisir à lire, à transcrire leur pensée en vue des Analyses de Pratiques Professionnelles, du travail d'analyse de situation relationnelle demandé en Module 6, et in fine de faciliter les transmissions écrites.
  - Susciter l'envie de participer à l'écriture d'articles professionnels
  
- Les ateliers « Trouver sa voix » qui vont permettre aux élèves de poser leur voix et d'acquérir des techniques de prise de parole pour :
  - Se faire entendre,
  - Vaincre son trac,
  - Se positionner dans un groupe pluri professionnel.
  
- Le « Quoi de neuf? » qui vont mener l'élève à :
  - Lire et suivre l'actualité professionnelle
  - Prendre la parole en public pour présenter des sujets ou des thématiques diversifiées liés à la profession. *Exemples : journées mondiales ou nationales (Sida, Téléthon, semaine bleue...), plans nationaux de Santé publique, actualités... (association, film, livre, revue ou article de presse, documentaire...)*
  - Enrichir son vocabulaire professionnel
  - S'ouvrir au monde, à la culture et à la profession.

- Des séquences de E-learning pour les notions de français et d'arithmétique, à partir de différentes de plusieurs plateformes (Learning Apps, Kahout, ...) pour :
  - Favoriser l'autonomie de l'élève
  - Permettre la consolidation des savoirs avec le multi-testing (se poser plusieurs fois la question)

## L'analyse de situations cliniques

Les situations cliniques travaillées à l'IFAS font référence à des situations à risque définies dans le plan national de Santé Publique.

Afin de favoriser la progression dans les apprentissages et de faciliter l'aptitude à faire des liens, les situations se font par le biais d'une famille. Les membres de cette famille balayent des âges différents et des contextes de soins différents : le maintien de l'autonomie au domicile, la place de l'aidant naturel, le parcours du patient passant d'une hospitalisation en courte durée à une hospitalisation en soins de suite et réadaptation, l'hébergement en établissement pour personnes âgées ou en situation de handicap, la fin de vie, ...

Ces situations permettent à l'élève d'identifier les compétences professionnelles, la posture professionnelle et la place de l'aide-soignant au sein d'une équipe pluridisciplinaire dans l'élaboration du projet de vie et de soins de la personne soignée. Tout ceci concoure à la reconnaissance du métier d'aide-soignant.

## La simulation en santé

- Les objectifs pédagogiques

Dans l'arrêté du 26 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009, article 5 « la simulation en santé est une méthode active et innovante (...). La simulation repose sur un principe éthique « jamais la première fois sur un patient ». (...) Elle invite à optimiser le partenariat entre les professionnels des services de soins et les formateurs. Cette méthode promeut une alternance ou méthode complémentaire à l'alternance traditionnelle cours/stage. **L'institut a pour ambition que chaque étudiant et élève bénéficie d'au moins UNE séance par semestre, en tant qu'acteur ou observateur. Chaque étudiant et élève aura la posture d'acteur au cours de son cursus.**

## **11 cadres de santé formateurs sont formés à la simulation au sein de l'institut.**

Elle vise à développer :

- Le réalisme clinique ;
- L'interprofessionnalité ;
- La réactivité et les capacités d'analyse ;
- La confiance en soi.

L'Institut axe **ce projet sur des scénarii en lien d'une part avec la communication et la relation** interpersonnelle tels que (Cf. annexe 1) ; des professionnels comédiens sont acteurs en tant que patients :

- L'entretien d'accueil ;
- La recherche du consentement lors d'un soin ;
- La coopération entre professionnels de santé (travail en interdisciplinarité notamment lors des transmissions, staff pluridisciplinaire, positionnement professionnel).

Des séances de simulation se déroulent également avec d'autres étudiants paramédicaux et médicaux au sein de l'université Paris Cité.

D'autre part, depuis 2024, **des séances de simulation en interprofessionnalité avec les professionnels du HSV** sont envisagées, dans le cadre de la formation continue de ces derniers. Nos étudiants en soins infirmiers et /ou aides-soignants sont inscrits à chacune des 3 séances annuelles prévues.

Les scénarii sont axés sur **l'urgence vitale avec utilisation d'un mannequin de haute fidélité**

### **La pédagogie innovante et connectée**

- « L'apprentissage par le jeu :
  - Amplifie l'engagement des étudiants dans leurs apprentissages ;
  - Autorise l'expression de la créativité et permet la construction de l'autonomie ;
  - Rééquilibre les apports formels et informels dans les apprentissages ».<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> <https://cursus.edu/articles/11445/le-jeu-en-formation-dadultes-ce-que-nous-apprend-lexperience>

Afin de varier les approches pédagogiques en ligne et maintenir les interactions pédagogiques.

## CONSIGNES PARTICULIERES POUR LES ELEVES TITULAIRES DE BACS PROFESSIONNELS

Au regard des évaluations et des bilans de fin d'année réalisés conjointement avec les élèves, nous conseillons vivement aux élèves titulaires d'un baccalauréat professionnel d'assister à l'ensemble des enseignements et en particulier :

- aux situations intégratives
- aux travaux pratiques
- à certains cours tels que : le secret professionnel, les droits du patient, l'analyse de situation

## IV. Le suivi pédagogique

A l'IFAS F. Dolto, le suivi pédagogique est basé sur l'accompagnement professionnel et le développement personnel de l'élève, afin de lui permettre d'approfondir une posture réflexive en vue d'acquérir les compétences requises à la fonction d'aide-soignant diplômé d'Etat.

Les objectifs spécifiques du suivi pédagogique sont de :

- développer l'autonomie et la responsabilité
- accompagner l'élève dans l'intégration, la mise en œuvre et la transférabilité des savoirs en vue de l'acquisition des compétences
- accompagner l'élève dans la construction de son projet professionnel
- susciter l'entraînement réflexif
- valoriser l'élève dans l'utilisation de ses ressources.

Le suivi pédagogique est individuel et collectif.

### 1. Le suivi pédagogique individuel

Chaque élève bénéficie, avec le formateur référent de suivi pédagogique, trois entretiens formalisés au cours de sa formation de formation :

- en début de formation pour évoquer son projet professionnel
- un à l'issue du 2ème stage pour faire un bilan à mi-parcours
- un en fin de formation pour faire un bilan de son parcours et envisager la prise de poste avec notamment un accompagnement pour la rédaction du C.V. et de la lettre de motivation

A l'issue de chaque stage, le formateur, responsable du suivi pédagogique, établit un bilan de la progression de l'élève.

Il le conseille pour la suite de son parcours de formation et peut être amené à modifier, notamment le parcours de stage au regard des éléments contenus dans le portfolio. Le suivi porte sur l'acquisition progressive des compétences, en lien avec les stages au cours d'un entretien individuel obligatoire, entre l'élève et la formatrice référente.

Un portfolio a été formalisé pour assurer le suivi du parcours de formation et du développement des compétences de l'apprenant.

Cet outil a pour objectifs :

- D'impliquer l'élève dans son processus d'apprentissage : il est responsable de la tenue, de la présentation aux équipes de terrain et aux formateurs ;
- De faire le lien entre la formation théorique et la pratique sur le terrain ;
- De favoriser l'auto-évaluation des compétences de l'élève permettant un échange avec le tuteur: celui-ci décrit ses points forts et à améliorer et formule ses objectifs de stage ;
- De réaliser un bilan de chaque période en milieu professionnel ;
- De rendre lisible sa progression au regard des compétences à développer ;
- De témoigner de la réflexivité de l'élève : une analyse de pratique professionnelle. Il met en mots les situations vécues, les questionne, les analyse afin de prendre conscience de ses manières de faire, et de donner du sens à ses pratiques. Elle sera un support lors de l'encadrement à l'IFAS pour l'analyse de pratiques professionnelles collectives.

Des entretiens individuels supplémentaires, à l'initiative du formateur référent de suivi pédagogique et/ou de l'élève peuvent être réalisés. Ces temps permettent l'analyse de difficultés rencontrées par l'élève concernant l'adaptation à la formation, l'acquisition des compétences professionnelles attendues ou certains enseignements du semestre en cours. Un contrat pédagogique peut être proposé à l'élève pour accompagner sa progression.

## 2. Le suivi pédagogique en stage.

L'élève bénéficie d'un suivi pédagogique en stage.

Ce suivi pédagogique peut être individuel ou collectif en fonction du type de stage et du nombre d'élèves et/ou d'étudiants.

Il est réalisé par le formateur référent du terrain de stage en présence ou non du tuteur ou des professionnels de proximité afin de suivre l'évolution de l'élève.

Il répond aux besoins des élèves, et à la demande des tuteurs, des équipes ou des cadres de santé formateurs. Le cadre de santé formateur référent du terrain de stage et

les professionnels qui vont encadrer les élèves mettent en place des modalités de suivi des élèves.

Chaque élève réalise son apprentissage sous la responsabilité d'un maître de stage, d'un tuteur de stage et de professionnels de proximité au quotidien.

### 3. Le suivi pédagogique collectif

Ce suivi peut prendre plusieurs formes notamment :

#### Les rencontres inter-promotion

Elles consistent en un temps d'échange entre apprenants (EAS-ESI) d'un même groupe de suivi pédagogique

#### La préparation au stage

Elle consiste à présenter les terrains de stage, les outils de suivi et d'évaluation. Les élèves consultent les livrets d'accueil des terrains de stage.

La formatrice rappelle aux élèves l'utilisation du portfolio qui les aide à identifier :

- les savoirs enseignés mobilisables pendant le stage ;
- Les capacités développées ;
- les ressources et les axes d'amélioration ;
- les compétences à renforcer ;
- les objectifs personnels à rédiger.

#### L'analyse de pratique professionnelle

L'analyse de pratique participe à la dynamique de professionnalisation de l'élève.

Il s'agit pour lui de prendre de la distance et de s'interroger sur des situations vécues et/ou pratiques professionnelles réalisées en stage.

Les objectifs pédagogiques sont les suivants :

- Mettre en œuvre les différentes étapes de l'analyse de situation ;
- Analyser une activité en lien avec les compétences à acquérir ;
- Partager cette réflexion avec d'autres apprenants en vue de co-construire et d'améliorer sa pratique ;

- Faire évoluer ses représentations ;
- Développer la posture réflexive de l'élève.

Ces temps sont programmés pour permettre l'analyse des situations rencontrées et font l'objet d'un travail en groupe restreint à l'Institut, animé par le formateur référent de suivi pédagogique;

Ces temps collectifs visent à donner du sens aux pratiques, en permettant une distanciation, un partage avec les pairs, la confrontation à de nouveaux savoirs. Ils représentent une étape préparatoire à l'analyse individuelle formalisée dans le portfolio.

### Le bilan de fin d'année

C'est un temps fort d'échanges avec les élèves, sur :

- Leur vécu de la formation ;
- Le bilan des modules, des stages et du suivi pédagogique;

Ce bilan est réalisé individuellement par le biais d'un questionnaire en ligne. Le bilan oral se fait lors d'une séance en « intelligence collective » et avec des outils dynamiques (wooclap), en présence de l'équipe pédagogique et la direction, afin d'identifier en quoi la formation a permis au futur professionnel de prendre un poste en toute sécurité.

Il permet, au regard des remarques et suggestions des élèves, de réajuster, le cas échéant, les modalités pédagogiques.

## V. Les stages

Le stage est le lieu privilégié de concrétisation de l'apprentissage et constitue un moyen de répondre au projet pédagogique de l'IFAS, à savoir, la formation de professionnels responsables et autonomes.

Quatre types de stage sont prévus pour le cursus complet de formation. Chaque stage dure 175 heures soit 5 semaines, excepté le stage D en fin de formation qui dure 245 heures soit 7 semaines. Leur insertion dans le parcours de formation permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève. Le stage D doit porter sur les 3 missions et les cinq blocs de compétence de l'AS, là où les autres stages peuvent se centrer sur une ou plusieurs missions et tout ou partie des cinq blocs de compétences.

Le parcours de stage de l'élève est organisé selon le type de stages suivant :

- Soins en santé mentale ou service de psychiatrie (SM/P)
- Soins auprès de personnes en situation de handicap (HAN)
- Soins auprès de la personnes âgées (GER)
- Soins de court séjour (CD),
- Soins individuels collectifs en lieux de vie (SICLV)
- Soins de longue durée et soins de suite et réadaptation (LDSRR)

**Sur l'ensemble des stages cliniques, un stage dans une structure d'accueil pour personnes âgées et auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique est obligatoire.**

## 1. Un parcours

Ce parcours permet à l'élève de construire son projet professionnel.

Au cours des stages l'élève, de manière progressive, acquiert les actes, activités et techniques de soins rencontrés sur les terrains de stage. Il doit pouvoir pratiquer tout type de soins, **quel que soit son niveau de formation**, dans le cadre d'une prise en charge globale des patients selon les ressources offertes par le terrain.

- **4 phases sont incontournables lors de l'accompagnement pédagogique par le professionnel soignant :**
  - Montrer,
  - Faire avec,
  - Faire-faire,
  - Laisser faire quand il valide la capacité de l'élève à faire. Toutefois, « il est nécessaire de veiller à ce que les actes accomplis par les élèves qui présentent un risque pour les patients s'effectuent en présence et sous le contrôle d'un infirmier diplômé. »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Circulaire DGS/SDO n° 05.92 du 9 décembre 1992

- **Les périodes d'apprentissage en stage permettent également à l'élève de :**
  - Appréhender la dimension humaine de la profession ;
  - Faire les liens entre les connaissances théoriques et les situations professionnelles ;
  - Appliquer les règles de bonnes pratiques ;
  - Acquérir de la dextérité dans la réalisation des soins ;
  - Développer son sens des responsabilités ;
  - Acquérir de l'autonomie ;
  - Développer sa capacité à s'adapter, à s'intégrer dans l'équipe de soins et à faire preuve d'initiatives selon son niveau de formation;
  - Identifier et comprendre les liaisons hiérarchiques et fonctionnelles au sein d'une unité de soins.

## 2. Organisation des stages

Chaque cadre de santé, sous la responsabilité de la directrice de l'institut de formation enrichit le vivier des lieux de stages de l'institut Françoise Dolto.

La coordinatrice des stages :

- Participe à l'élaboration de la politique des stages
- Assure avec les cadres formateurs, en interaction avec les professionnels de terrain et les élèves, le suivi et l'évaluation de la qualité formative des terrains de stage
- Conçoit la répartition des places accordées
- Ces derniers affectent les élèves en stage, suivant leurs besoins et leurs demandes, dans le respect du référentiel de formation et du projet pédagogique de l'IFAS

	<b>Nombre de personnes à prendre en charge</b> (chiffres donnés à titre indicatif en fonction du type de service et de la charge en soins)
<b>Stage 1</b>	<b>1 à 2</b>
<b>Stage 2</b>	<b>2 à 3</b>
<b>Stage 3</b>	<b>2 à 4</b>
<b>Stage 4</b>	<b>2 à 6</b>

Les absences à l'institut et en période de formation en milieu professionnel ne peuvent excéder 5% de la durée totale de la formation à réaliser par l'apprenant. Les absences en stage sont récupérées en stage ; les absences en cours excédant 5% font l'objet de récupération à l'IFAS (récupération lors d'un stage : l'élève est convoqué à l'IFAS et travaille sur des jours fériés afin de compenser son absence en stage) Un contrat pédagogique est transmis à l'élève.

## ANNEXES

**Annexe I** : Tableau de dispense des modules de formation

**Annexe II** : Séquences de simulation en santé

**ANNEXE I : TABLEAU DE DISPENSE DES MODULES DE FORMATION et AMENAGEMENT DES PERIODES EN MILIEU PROFESSIONNEL**

<b>MODULES</b>	<b>Ambulancier</b>	<b>Auxiliaire de puériculture</b>	<b>Agent de service médico-social</b>	<b>Accompagnement Educatif et Social 2021</b>	<b>Accompagnement Educatif et Social 2016</b>	<b>Assistant de régulation médicale</b>	<b>Assistant de vie aux familles</b>	<b>Bac Pro "ASSP"</b>	<b>Bac "SAPAT"</b>
<b>Module 1</b>	⊗	<b>Allègement</b>	<b>Allègement</b>	<b>Allègement</b>	<b>Allègement</b>	⊗	<b>Allègement</b>		
<b>Module 2</b>	⊗	<b>Allègement</b>	<b>Allègement</b>	<b>Allègement</b>	<b>Allègement</b>				
<b>Module 3</b>	<b>Allègement</b>	<b>Allègement</b>	⊗	<b>Allègement</b>	⊗	<b>Allègement</b>	⊗	⊗	⊗
<b>Module 4</b>	<b>Allègement</b>	<b>Allègement</b>	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
<b>Module 5</b>			⊗		⊗	⊗		⊗	⊗
<b>Module 6</b>	<b>Allègement</b>		<b>Allègement</b>			<b>Allègement</b>			
<b>Module 7</b>	⊗	⊗ <b>selon année diplômée</b>	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗		
<b>Module 8</b>	<b>Allègement</b>			<b>Allègement</b>	⊗	⊗	⊗		⊗
<b>Module 9</b>	<b>Allègement</b>		<b>Allègement</b>			<b>Allègement</b>	<b>Allègement</b>		⊗
<b>Module 10</b>	<b>Allègement</b>	<b>Allègement</b>	<b>Allègement</b>		<b>Allègement</b>	<b>Allègement</b>	<b>Allègement</b>		⊗

		<i>selon année diplôme</i>							
<b>Période en milieu professionnel</b>	<b>17 semaines (5, 5 et 7 semaines )</b>	<b>7 semaines (1 ou 2 périodes)</b>	<b>17 semaines (5, 5 et 7 semaines)</b>	<b>12 semaines (5 et 7 semaines)</b>	<b>12 semaines (5 et 7 semaines)</b>	<b>17 semaines (5, 5 et 7 semaines)</b>	<b>17 semaines (5, 5 et 7 semaines)</b>	<b>10 semaines (5 et 5 semaines)</b>	<b>14 semaines (3,4 et 7 semaines)</b>

Les personnes titulaires des diplômes ci-dessous doivent suivre les unités de formation marquées d'un ⊗ :

- DE AP : Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (référentiel relevant de l'arrêté du 16 janvier 2006 et nouveau référentiel 2021)
- BAC PRO ASSP : Baccalauréat professionnel "Accompagnement Soins et Services à la Personne" option "A domicile" et option "En structure sanitaire, sociale ou médicosociale" (arrêtés du 11 mai 2011)
- BAC PRO SAPAT : Baccalauréat professionnel spécialité "Services aux personnes et aux territoires" (arrêté du 22 août 2011)
- ADVF : Titre professionnel d'assistant de vie aux familles (arrêté du 11 janvier 2021)
- ASMS : Titre professionnel d'agent de service médico-social (arrêté du 10 juillet 2020)
- DE AES : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (arrêté du 29 janvier 2016 : spécialités "à domicile", "en structure collective", "éducation inclusive et vie ordinaire")
- Les titulaires des diplômes d'Etat d'aide médico-psychologique (AMP) ou d'auxiliaire de vie scolaire (AVS) sont titulaires de droit du DEAES 2016
- DE AES : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (fusion des spécialités ; nouveau référentiel publié en 2021)
- ARM : Diplôme d'assistant de régulation médical (arrêté du 19 juillet 2019)
- AMBULANCIER : référentiel en vigueur (arrêté du 26 janvier 2006)





## ANNEXE II : SEQUENCES EN SIMULATON EN SANTE

### Information pour les apprenants

L'institut de Formation Françoise Dolto est heureux de vous accueillir dans le cadre des ateliers de simulation. L'équipe de l'institut (Cadres de santé formateur) sera à votre disposition pour vous accompagner, n'hésitez pas à la solliciter !

#### ➤ Nos intentions pédagogiques

Le centre de simulation accueille des étudiants et élèves de l'institut qui participent, en formation initiale continue, à des programmes d'enseignement en contextes authentiques simulés.

A travers des mises en situation qui reproduisent des situations de soins, les apprenants s'entraînent à résoudre des problèmes et actualisent leurs connaissances. Des situations peuvent être complexes (travail en équipe, situations rares, relations de soins...), ou techniques (entraînement aux gestes et procédures standardisés).

Les apprentissages se réalisent dans l'action mais aussi lors du partage avec les autres apprenants et les formateurs des raisonnements ayant conduit aux actions réalisées : c'est le temps du débriefing.

Le débriefing est une longue séquence pendant laquelle le formateur favorise les échanges entre participants afin de les préparer à transférer leurs apprentissages aux pratiques professionnelles.

La performance attendue pendant les simulations est celle d'un investissement lors des séances de simulation et d'une participation active lors du débriefing. L'analyse porte sur des actions réalisées pendant la séance, jamais sur les individus en tant que personne.

Le contrat pédagogique qui lie les apprenants entre eux et avec les formateurs est fort : tous s'engagent à respecter l'autre et s'efforce de favoriser des échanges de points de vue dans un climat de bienveillance propice à l'apprentissage.

La formation ne donnera pas lieu à une évaluation certificative.

#### ➤ Hygiène, sécurité et matériel

Appliquer pour les séances de simulation les mêmes règles d'hygiène et de sécurité en vigueur que celles des services de santé (tenues vestimentaires, charlotte, surchaussure, port de gants, etc...).

Le matériel nécessaire est mis à disposition par le centre de simulation.

Veiller à sa sécurité personnelle et celle des autres.

Débriefing réalisé pendant la session et non en dehors.

➤ Respect des locaux

Prendre soin du matériel mis à disposition.

Ne pas manger ni boire dans les salles de simulation et autour de la régie audiovisuelle.

Mettre les déchets (gobelets...) dans les poubelles prévues à cet effet.

➤ Tenue, comportement et confidentialité

Respecter les horaires de formations et temps de pause.

Assister au briefing de présentation de séance de simulation.

Respecter les consignes de la séance de simulation (tenue vestimentaire, comportement adapté etc..)

Se respecter entre apprenants et adopter un langage adéquat, professionnel, et bienveillant.

Favoriser les débats constructifs en lien avec le débat proposé.

Respecter le principe de confidentialité relatif en mise en situation et au contenu des débriefings réalisés.

Éteindre les téléphones portables.

Les photos et films personnels ne sont pas autorisés.

Votre consentement vous est demandé lorsque des photos et vidéos réalisées par nos soins pourraient être utilisées lors d'étude en science de l'éducation, pour la formation de formateur, pour la formation du centre. Dans ces cas un formulaire vous sera remis en début de session afin de recueillir votre signature.





[Sec.ifsu@ch-simoneveil.fr](mailto:Sec.ifsu@ch-simoneveil.fr)



Institut de Formation Française Dolto

Hôpital Simone Veil

14, rue de Saint Prix 95602 Eaubonne cedex

01 34 06 60 27